



de Fontvieille aux Alpilles

Association de Sauvegarde des Sites et de l'Environnement de Fontvieille

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement

Site Internet assef.fontvieille.free.fr

Adresse assef.fontvieille@free.fr

Bulletin
Février 2001

MUNICIPALES 2001

L'association de sauvegarde des sites et de l'environnement de Fontvieille (ASSEF) souhaite que les prochaines élections municipales soient l'occasion d'un débat sur les enjeux environnementaux de notre village et plus généralement pour le massif des Alpilles.

En ce début de millénaire l'ASSEF est plus que jamais convaincue que l'action locale doit contribuer à modifier les comportements en matière d'environnement.

C'est donc à ce titre et dans un souci de transparence totale que nous avons questionné les différents candidats sur des sujets et des préoccupations qui nous apparaissent vitaux . Les réponses vous sont livrées sans commentaire et en toute neutralité.

En espérant avoir ainsi jouer notre rôle et participer à éclairer les esprits et les choix des électeurs .

Le bureau de l'ASSEF

A.S.S.E.F

Questions posées	Réponses Monsieur Fruitié	Réponses Madame Moine
<p>1) PARC NATUREL REGIONAL . Une démarche est engagée pour que les Alpilles deviennent un parc Naturel Régional. Souhaitez-vous que le travail de mise en place de ce Parc, puis sa gestion soit assurée : plutôt par une structure composée seulement d'élus, type CIGALES ou plutôt par une structure Groupe d'intérêt Public de type collectif comprenant : élus, organismes professionnels, associations ?</p>	<p>La mise en place et la gestion du Parc Régional des Alpilles (P.N.R.) doit être conduite par les élus dans le cadre d'une structure du type de C.I.G.A.L.E.S. ; mais en étroite collaboration avec les différents organismes institutionnels, les professionnels du tourisme et du monde rural, les chasseurs et les associations de défense de l'environnement. C'est à ce titre que le parc régional trouvera toute sa dimension pour un développement durable et concerté.</p>	<p>Notre réponse est claire, nous sommes pour une structure Groupe d'intérêt Public de type collectif intégrant élus, organismes professionnels et Associations.</p>
<p>2) CIRCULATION AUTOMOBILE Fontvieille, comme toutes les villes et villages est malade de l'automobile. Utile dans certains cas, certes, mais polluante, bruyante, envahissante et dangereuse, on sait aujourd'hui que 1/3 des gaz à effet de serre lui sont dus . Avez-vous un projet pour réduire la circulation dans le village ? Que pensez-vous d'un réseau de pistes cyclables, de la création de parkings à vélos sûrs, de la mise à disposition de vélos, de la création d'espaces piétonniers ? Souhaitez-vous augmenter ou au contraire réduire le nombre de places de parking au cœur du village ?</p>	<p>Dans le cadre de la remise en valeur du centre ancien la maison Coste - propriété communale située quartier du Planet - sera détruite afin de créer des places de parking qui font cruellement défaut. Cet espace de stationnement fera l'objet d'un aménagement urbain: La mise en sens unique allant d'une partie de la Grand-Rue depuis le N° 1 jusqu'à la rue Honoré-Coudière améliorera les problèmes de circulation et notre cadre de vie. Par ailleurs, la cour de l'école primaire demeurera propriété communale et sera transformée en un parking intérieur où des stationnements pour voitures et deux roues seront prévus. Les usagers accéderont à ce parking par un porche situé cours Bellon. Les pistes cyclables sont des espaces de circulation à encourager et à envisager dans</p>	<p>Si nous sommes pour la création d'un réseau de pistes cyclables et de parkings à vélos, de mise à disposition de vélos y compris et jusqu'au Camping Municipal, nous n'avons pas encore tranché les deux autres points soulevés dans votre questionnaire. En effet la création d'espaces piétonniers n'est pour l'instant qu'un souhait non matérialisé, un plan plus élaboré sera mis à l'étude par la commission qui sera mise en place et qui conditionnera le deuxième point à savoir l'augmentation de place de parking de telle façon que la partie commerce ne soit pas trop handicapée tout en favorisant en priorité le parcours pédestre du centre du village et son côté culturel et ludique, entre autres.</p>
<p>3) GESTION DE NOS DECHETS La loi Lalonde de 1992 programme la suppression des décharges d'ordures ménagères pour 2002 . On sait que leur incinération est néfaste à l'environnement car elle produit un rejet de Dioxine, métaux lourds et autres dans l'atmosphère. A Fontvieille comme ailleurs, une collecte sélective se met en place . Quels sont vos projets en la matière ? Envisagez-vous de privatiser ce service ?</p>	<p>Les projets en matière de gestion des déchets consistent dans un premier temps à améliorer le fonctionnement de la collecte sélective. De plus nous proposons la création d'une déchetterie relais (multiples bennes) surveillée, ouverte à tous tes habitants de Fontvieille. Elle sera installée à proximité de la station d'épuration et des services techniques, et recevra tous les déchets triés, autres que les ordures ménagères. Nous procéderons au réaménagement des espaces de dépôt spontané afin de les rendre plus pratiques, plus propres et plus esthétiques. Ces services publics ne seront</p>	<p>Nous sommes absolument contre la privatisation de ce service et restons attentifs aux solutions actuellement à l'étude au travers de la Communauté des Communes.</p>
<p>4) ECONOMIES D'ENERGIE Afin d'assurer un développement durable sur notre planète, il apparaît désormais indispensable de faire des économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables et non polluantes . La municipalité pourrait intégrer ces nouvelles technologies pour le chauffage des bâtiments publics lors de leur construction ou de leur rénovation . Qu'en pensez-vous ?</p>	<p>A l'heure où le conseil municipal a voté unanimement l'alimentation de la commune en Gaz naturel nous estimons que compte tenu de la qualité du produit de cette énergie fossile, propre, et du coût modique qu'elle entraîne, il ne paraît-il pas indispensable d'opter pour d'autres énergies.</p>	<p>Nous faisons référence dans notre programme qui vient d'être publié à l'intégration des nouvelles technologies non polluantes dans l'ensemble des investissements immobiliers prévus et dans la mesure du possible pour toutes rénovations.</p>

A.S.S.E.F

Questions posées	Réponses Monsieur Frustié	Réponses Madame Moine
<p>5) SERVICE DES EAUX Certaines villes, comme St-Rémy, ont municipalisé le service de fourniture d'eau potable . Avez-vous l'intention de renégocier le contrat qui lie la commune à son fournisseur actuel ?</p>	<p>L'actuelle municipalité a signé pour une durée de 12 ans une nouvelle délégation de service des eaux avec la société S.A.U.R. Sauf manquement grave de la part du fermier ce contrat ne peut être dénoncé.</p>	<p>Là encore notre programme précise clairement notre ambition d'opter pour une régie communale dès que le contrat de fermage actuel pourra être dénoncé.</p>
<p>6) URBANISME ET PLAN D'OCCUPATION DES SOLS De nombreuses infractions aux règles d'urbanisme ou à l'esprit et à la lettre des directives paysages, Natura 2000, espaces sensibles ... restent sans conséquences pour les réalisations et leurs responsables. Constructions et campements sauvages ou destruction du milieu naturel comme à Estoublon perdurent. Quelle sera votre attitude sur les infractions passées ou à venir ? Pouvez-vous indiquer la philosophie d'un nouveau plan d'occupation des sols (plan, qui intégrerait également la prévention des</p>	<p>Notre attitude vis à vis des infractions passées ou à venir relatives au Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une application stricte du règlement et des lois en la matière. Concernant la nouvelle philosophie du Plan Local d'Urbanisme vous pourrez en prendre connaissance d'une manière plus complète à la lecture de notre programme d'action municipale.</p>	<p>Justice dans les décisions, clairvoyance pour demain, conseils et accompagnements pour les permis de construire, rigueur et compréhension seront les maîtres mots de notre politique en la matière. Prise en compte de l'environnement avec consultation de la commission pour tous les cas dits sensibles ou à risques.</p>
<p>7) PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE Avez-vous une politique de mise en valeur du patrimoine archéologique et historique (vieille font, lavoir, aqueduc ...) ou d'encouragement de restauration du secteur immobilier privé ?</p>	<p>Notre équipe aura à cœur de mettre en valeur d'une manière concertée et progressive l'ensemble du patrimoine fontvieillois. Au travers du prochain Plan Local d'Urbanisme des initiatives seront prises pour permettre au secteur immobilier privé d'obtenir des aides en faveur de la restauration des logements anciens.</p>	<p>Notre programme répond à vos questions concernant la mise en valeur et la restauration de nos richesses locales. Nous avons également l'intention d'inciter la restauration du secteur privé sous deux formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors de chaque déclaration de travaux - par tranche des secteurs prioritaires par aide financière avec le concours de toutes les subventions possibles.
<p>8) QUALITE DE VIE Avez-vous envisagé d'intervenir sur l'incivisme qui conduit à l'inconfort des habitants de Fontvieille dans leur vie quotidienne (bruit, vitesse, propreté, stationnement ...) ?</p>	<p>Pour intervenir sur l'incivisme qui conduit à l'inconfort des habitants de Fontvieille dans- leur vie quotidienne des rencontres avec les résidents des quartiers concernés seront initiées pour évoquer les problèmes posés et trouver des solutions adaptées.</p>	<p>Les réponses figurent en bonne place dans notre programme qui prévoit en outre la mise en place d'un Comité Permanent destiné à résoudre tant les problèmes ponctuels qu'à étudier les solutions les plus appropriées dans des secteurs plus difficiles à maîtriser par nos seuls moyens communaux.</p>
<p>9) MASSIF FORESTIER Le plan de gestion actuel de la forêt communale et de ses chemins vous semble-t-il suffisant ? Prendrez-vous des initiatives supplémentaires pour assurer sa protection y compris contre les risques d'incendie ?</p>	<p>La gestion actuelle de la forêt communale doit faire l'objet d'améliorations concertées avec une large majorité de fontvieillois. La commission extra municipale de l'environnement sera l'acteur privilégié de la gestion de la politique environnementale locale. Parmi les nouvelles initiatives nous envisageons d'installer rapidement une vigie de surveillance.</p>	<p>Le plan de gestion actuel de la forêt communale et de ses chemins est non seulement insuffisant à ce jour mais de plus relativement incohérent sur bien des points. Là encore la commission de l'environnement élargie devra signifier à l'assemblée municipale les décisions à prendre et nous nous engageons à en tenir compte, s'il le faut par étapes, compte tenu des dépenses nécessaires.</p>

A.S.S.E.F

Questions posées	Réponses Monsieur Frustié	Réponses Madame Moine
<p>10) ENVIRONNEMENT ET DEMOCRATIE</p> <p>Une commission extra-municipale de l'environnement a tenté de fonctionner les premières années de ce mandat municipal . Quelles sont, selon vous, les raisons de l'échec de cette expérience ? Seriez-vous disposé à la renouveler, et sous quelle forme ? Plus généralement, quelle sera la place que vous réserverez à la participation de la population à son expression, à son indépendance de décision ?</p>	<p>Concernant le dysfonctionnement de la commission extra municipale de l'environnement auquel vous faite allusion qui mieux que Monsieur le 2^e adjoint peut vous répondre compte tenu qu'il en est le président depuis six ans.</p> <p>Notre programme d'action municipale prévoit une large participation de la population au devenir de la commune. Cet esprit de concertation sera le pivot de notre politique communale au travers d'une réelle démocratie locale. Naturellement de nombreuses commissions extra municipales seront mise en place et celle de l'environnement sera bien entendu maintenue.</p>	<p>La commission extra municipale de l'environnement mise en place ne pouvait que conduire à l'échec dans la mesure où elle n'était consultée que pour faire entériner des décisions déjà prises non susceptibles d'amendements qui plus est.</p> <p>Elle n'a d'ailleurs était réunie que rarement pour ne pas dire épisodiquement et sans ordre du jour adressé dans des délais raisonnables.</p> <p>L'importance que nous voulons donner à la commission que nous avons prévue sera toute autre, elle sera largement ouverte à tous les volontaires et nous sommes prêts à rechercher toutes les compétences en ce</p>

Réponse Monsieur Garnier

Madame la Présidente,

Vous m'avez récemment interrogé sur mes choix en matière d'environnement face aux enjeux qui guettent notre village.

Je crois pouvoir affirmer que mes préoccupations aussi bien en matière de défense de l'environnement que de valorisation du patrimoine, ou encore de citoyenneté, rejoignent étroitement celles de votre association.

J'entends notamment développer la démocratie locale en favorisant largement l'expression de tous les citoyens.

Mais vous comprendrez, j'en suis certain, que malgré tout mon intérêt, pour le travail de votre association, et l'estime que je porte à ses membres, j'entends informer les Fontvieilloises et les Fontvieillois à ma manière, et dans les temps que j'aurai choisis, des choix de mon équipe pour l'avenir du village.

Néanmoins, je vous autorise à publier ma réponse avec celle des autres candidats dans les conditions indiquées dans votre courrier.

L'assemblée générale se tiendra le :

27 mars 2001

A partir de 18h30 à la salle des fêtes

DEMANDE D'ADHESION

J'adhère à l'A.S.S.E.F pour l'année 2001

Prix 70 Francs

Mr Mme Melle.....

Adresse.....

*A expédier à : **A.S.S.E.F** Chemin du paty 13990 Fontvieille*